

COMPTE- RENDU du conseil municipal du
Vendredi 11 Décembre 2020

Présents: A.FLACHER, J.GERY, M.NAVEZ, J LIMONE, B BARDY, E BLANC, J.BRUNET, N.DEGAND , A.CLUZEL, Y.GRANGE, V. CANET.

Excusés : M.ROUCHOUSE, O.CAZENEUVE, J.GIRAUD

Secrétaire de séance : Y.GRANGE

En début de séance , distribution de flyers pour dépistage Covid 19, campagne pour se faire tester en allant sur le site : auvergnerhonealpes.fr

I - Présentation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)par Mr Charles ZILLIOX, vice président de la CCPR, en charge de l'urbanisme et de l'habitat

A chaque renouvellement des conseils municipaux et donc des conseils communautaires tous les 6 ans, la loi prévoit le passage automatique en PLUI pour l'ensemble des communes sauf si une minorité de blocage représentant 25 % des communes et 20 % de la population, s'y oppose.

Si pas de minorité de blocage, le passage sera automatique au 1er juillet 2021.

La mise en place d'un PLUI à l'échelle de la CCPR permettrait une élaboration commune de plusieurs points du PLU, à savoir diagnostic de territoire, projet d'aménagement et de développement durable, règlement. Un seul bureau d'études pour l'ensemble des communes interviendrait d'où la réalisation d'importantes économies.

Chaque commune serait associée à la construction de ce PLUI, chaque commune resterait également maître de son zonage et continuerait à délivrer les autorisations d'urbanisme.

II - Règlement des frais de piscine au Sou des Ecoles

A l'automne, 5 séances seulement sur les 10 prévues ont pu avoir lieu. Le coût par élève est de 35 €, soit 14 élèves de notre commune : 490 € arrondis à 500 €. Accord du conseil

III – Demande de subvention Restaurants du Coeur

Le conseil vote une aide de 300 € (120 € en 2019) compte tenu des circonstances exceptionnelles. A noter que plusieurs familles du village ont recours aux restaurants du coeur.

IV - Réhabilitation des lagunes du bourg

Choix du bureau de maîtrise d'oeuvre

La mairie a écrit à 3 bureaux d'études pour devis. Deux réponses sont parvenues en mairie : Réalités Environnement et Sinbio.

Après dépouillement et vérification des offres par la mairie aidée du Syndicat des trois rivières, c'est Réalités Environnement qui obtient le meilleur classement. Le conseil décide de retenir ce bureau d'études pour un montant de 27890 € HT (tranche ferme + 3 options). En plus des lagunes, le projet comporte le remplacement de 300 ml environ de collecteur défectueux dans le secteur Pré Dumas.

Sans subventions importantes, ces travaux ne pourront être assumés par le budget de l'assainissement trop modeste. Une demande de subvention au Conseil Départemental au titre des "Milieux aquatiques" sera établie avant le 31/12/20.

Une demande de subvention à l'agence de l'eau sera également établie en 2021.

Estimation du cout de la station 510K€, possibilité de financement par le Département 50% max et l'Agence de l'Eau 30% max. Reste à charge pour la commune 20%. Accord du conseil.

V Installation d'un défibrillateur dans le centre du village-Décision budgétaire modificative

Projet d'implantation à proximité du panneau de la consommation photovoltaïque de la cantine

Contrat d'entretien 169€ par an

Budgétisé en 2020 pour l'achat en début 2021 pour un montant de 2309€ TTC

Modèle choisi semi-automatique avec armoire chauffante et électrodes pour enfants.

Une formation sur la manipulation de l'appareil sera à prévoir. Accord du conseil

VI – Convention et délibération avec le CDG 42 pour renouvellement adhésion au pôle “Santé au Travail”

Visite médicale pour les salariés de la commune : soit 94€ par personne et par an.

VII - Convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental de la Loire pour le suivi annuel des ouvrages communaux d'épuration (lagunes du bourg et de choron ; filtre à sable de Pourzin). Accord du conseil pour un montant de 400€ par an.

Questions et informations diverses

- Ravalement façade Nord de la Mairie en attente de subvention départementale.

Post réunion, la mairi a appris qu'une aide de 14000 € était attribuée venant ainsi compléter l'aide de l'Etat de 7395 € obtenue en septembre dernier.

- Chantier des bordures Route du Pontin démarrage le 04/01/21 .

- Proposition par la Région Auvergne Rhône Alpes de mise à disposition d'abri bus dans le cadre de sa compétence “Transport”. La commune souhaite se positionner pour remplacer l' abri bus béton sous le cimetièrre (cet abribus a été détérioré par un véhicule parti sans laisser d'adresse). Un modèle en bois, recommandé par le Parc du Pilat est souhaité.

- Equipement de l'Agent technique de la commune qui travaille toujours seul et, souvent, loin de toute habitation, d'un bracelet connecté avec GPS. Recherche en cours et à affiner. Voir avec un fournisseur local.

- Remerciements du Club Tennis pour la subvention de 150 € versée par la Mairie

- Le nettoyage des abords du ruisseau “le Pont Chardon” sera effectué par le Syndicat des 3 Rivières ; l'accord de tous les propriétaires a été requis. Ils auront le choix entre récupérer le bois coupé lors de cette remise en état ou le laisser au Syndicat.

- Création d'un marché “bio” local : projet précisé début 2021, conduit par Julien LIMONE

- Le maire ainsi que le délégué de la commune au Parc du Pilat indiquent qu'il faut s'inscrire avant le 15 décembre aux commissions thématiques du Parc.

- Le conseil est informé de la création d'une savonnerie dans la commune : la Savonnerie du Vernat dont les créations sont en vente à l'épicerie du village, entr'autre.